

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

Julien Flegengeheimer.

M. Julien Flegengeheimer était genevois, lit-on dans « La Suisse ». Il était né en notre ville en 1880 et c'est chez nous qu'il fit ses premières études. Doué d'un esprit très ouvert, il conquiert en notre Université les grades de bachelier ès lettres et ès sciences, puis entreprit des études de droit. Muni de ces bases solides, il entra alors au Polytechnicum de Zurich. Ensuite, sous la direction de Redon, il compléta sa formation à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Architecte diplômé, il était alors prêt pour cette carrière qui fut faite de si remarquables réussites.

Car Julien Flegengeheimer était « un tempérament » et très vite, soit comme collaborateur, soit comme associé d'Henri-Paul Nénot, qui devait être pour lui un ami fidèle, d'un talent égal au sien, il marqua toutes ses œuvres d'une griffe bien personnelle faite à la fois d'audace et de respect des grandes traditions, d'un large modernisme et d'une sobriété classique.

La réputation ne bouda pas longtemps le jeune architecte. De Paris, où il édifia maintes bâtisses, de caractère très divers mais conçues avec un égal bonheur — églises, immeubles, grands magasins — il fut appelé à Rome, à Ostende, à Strasbourg.

Sur la Côte d'Azur, à Beauvallon où il avait une propriété, et à la Nartelle aussi, il eut l'occasion de créer un ensemble architectural — villas, hôtel, garage, port — où sa grande faculté d'adaptation put donner sa mesure. Sensible aux harmonies d'un paysage, il sut trouver la souple formule qui satisfait aux lois de son style propre tout en s'accordant au génie du lieu.

Et puis, il y eut Genève.

C'est dans sa ville natale que Flegengeheimer devait mener à bien les œuvres qui assureront la pérennité de son nom. Il avait construit, à la rue de Lausanne, le groupe d'immeubles locatifs qui touchent à l'hôtel Wilson. Il avait aménagé selon son goût personnel si sûr l'ancien restaurant Garance et le dancing Mac-Mahon, dont on a pu apprécier l'ample confort et la distinction. Mais surtout, il signa la gare de Cornavin et le palais de la Société des Nations.

Dans ces deux œuvres capitales, que de difficultés techniques, que de complications, que de problèmes Flegengeheimer eut à résoudre !

Pour ne pas parler du palais de l'Ariana, de construction trop récente et sur le compte duquel les polémiques sont encore inapaisées, se rappelle-t-on ce que fut le problème de la gare ? Et de quelle audace tranquille fit preuve l'architecte qui nivela la butte de l'ancienne gare, modifia le tracé de certaines rues, désaxa le nouveau bâtiment par rapport à la rue du Mont-Blanc ? Les grandes horizontales de la nouvelle gare, ses lignes sévères, sa large conception soulevèrent bien des critiques. Et maintenant l'accoutumance venue, on s'aperçoit que cette construction sobre et majestueuse à la fois est profondément respectueuse des constantes de l'architecture genevoise.

Flegengeheimer avait son violon d'Ingres : l'aquarelle. Il y excellait et plus d'une fois notre critique d'art a souligné ici la sûreté et la liberté de son faire, son sens de la mise en page, son goût. Il aimait profondément la musique et, suprême témoignage, c'est de son lit de malade qu'il avait organisé le récent concert Bruno Walter.

Il était aimable et bon. Ses collaborateurs, qui le pleurent aujourd'hui, surent mieux que quiconque la gentillesse de son esprit, la générosité de son cœur.



JULIEN FLEGENHEIMER

Julien Flegengeheimer n'est plus, mais il aura eu, avant sa fin prématurée, cette joie d'une qualité rare de voir son talent reconnu et apprécié chez ses concitoyens eux-mêmes et d'avoir, pour eux, réalisé son grand œuvre.

Electrodifusion.

L'« Electrodifusion » (Société suisse pour la diffusion de l'énergie électrique) tiendra sa neuvième assemblée de discussion, à Bâle, les 28 et 29 octobre courant, sous le patronage de l'Union des Centrales suisses d'électricité. Voici les thèmes qui y seront traités : Erfahrungen mit elektrischen Brotbacköfen. — Erfahrungen mit Kirchenheizungen. — La vente de courant d'éclairage pour les locaux d'habitation peut-elle être augmentée ? — Praktische Werbe-Psychologie. — Gestaltung der Fachsektion « Anwendungen » der Abt. Elektrizität an der Schweiz. Landesausstellung Zürich 1939. — Die Elektrizität in der amerikanischen Landwirtschaft. — Neue Untersuchungen über das Kochplatten-Problem. — Holz Trocknungsanlagen mit elektrischem Betrieb. — Visite du grand four électrique de la boulangerie de la Société coopérative générale des deux Bâle (puissance, 1000 kW).

Programme et renseignements par « Electrodifusion », place de la Gare 9, à Zurich.

Cours d'introduction à l'analyse du travail.

L'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, organise, à Bienne, les samedis 12 et 19 novembre et 3 et 10 décembre 1938, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, un cours d'introduction à l'analyse du travail.

Le programme détaillé du cours avec les conditions d'inscription et tous renseignements complémentaires sont envoyés gratuitement sur demande, par l'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich.

SOCIÉTÉ GENEVOISE
DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES
(Section de la Société suisse).

Enquête sur le chômage dans les professions techniques.

Le Comité de cette Société vient d'émettre la circulaire suivante :

Cher collègue,

Notre Société a nommé, dans sa dernière séance, une commission, qui s'est chargée de faire une enquête sur le chômage dans les professions techniques et d'examiner les moyens les meilleurs pour y remédier. Dans ce but, cette commission a adressé à toutes les Sociétés d'ingénieurs, architectes et techniciens de notre ville un questionnaire.

Même si vous n'êtes pas chômeur, vous pouvez rendre service à vos collègues et faciliter la tâche de la commission en signalant les chômeurs que vous connaissez dans nos professions.

Devront seuls figurer sur cet état :

1. les ingénieurs diplômés de l'E. P. F. et de l'E. I. L., ou possédant des titres équivalents ; 2. les architectes diplômés de l'E. P. F., ou possédant des titres équivalents ; 3. les géomètres possédant le diplôme fédéral ; 4. les techniciens diplômés

d'un Technicum suisse, ou possédant des titres équivalents ; 5. les dessinateurs possédant un certificat de fin d'études de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève, ou un certificat de fin d'apprentissage, ou encore des titres équivalents.

Il est bien entendu que cette liste aura un caractère confidentiel et que les noms des personnes qui y figureront ne seront communiqués que dans la mesure où cela pourra leur être utile pour trouver du travail.

Je vous serai très obligé de me faire parvenir vos renseignements pour le samedi 29 octobre et, en vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le Président.

BIBLIOGRAPHIE

Série de prix des travaux de bâtiment à l'usage des architectes, ingénieurs, entrepreneurs et propriétaires (Série des architectes). Edition 1938-39. — Etablie par le Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (Section S. I. A.). — Edition F. Rouge & C^{te} S. A. et Imprimerie Centrale, Lausanne.

Tout en rendant hommage au travail réalisé par nos prédécesseurs, il fallait bien constater que la *Série de prix 1935* ne correspondait plus aux exigences actuelles et qu'on consultait de plus en plus celle des Entrepreneurs jugée supérieure. C'est alors que le *Groupe des Architectes* de la S. V. I. A. décida d'entreprendre la révision complète de l'édition 1935. A cet effet, M. le professeur *Stucky*, alors président de la S. V. I. A., prit en mains la partie administrative et passa un contrat d'édition avec l'Imprimerie Centrale S. A. En septembre 1937, le Groupe des Architectes désigna une commission de rédaction composée de : MM. *Lerch*, *Raach*, *Thévenaz*, ingénieurs, et *Pilet*, architecte, sous la présidence de M. *von der Mühl*. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre et ne tarda pas à constater que le travail de mise au point serait considérable¹.

D'une façon générale, la commission chercha à condenser les textes, de manière à pouvoir augmenter dans une forte proportion les renseignements utiles, tout en conservant la même épaisseur à la *Série de Prix*. Les modifications apportées consistent tout d'abord dans une organisation et une ordonnance judicieuse des chapitres et des éléments qui les constituent, ceci afin d'en faciliter l'usage. A cet effet ont été créées trois rangées d'onglets. La partie textes, contenue dans les chapitres 29, 30 et 31, comporte également des changements et améliorations, tout en éliminant les renseignements devenus inutiles.

L'édition de 1935 présentait une lacune que nous avons cherché à combler, en ce sens qu'elle ignorait totalement les normes établies par la S. I. A. Aussi trouvera-t-on en tête de chaque chapitre les observations générales et la mention « Normes S. I. A. » avec le numéro du formulaire correspondant. D'autre part, les conditions pour travaux en régie, ainsi que les modes de métré pour tous les corps de métiers, ont été mis en accord avec les normes S. I. A. en la matière.

Deux nouveaux chapitres ont été créés : celui de « *Marbrerie* » et celui de « *Isolation* ». Ce dernier a été traité d'une façon sommaire, le temps nous ayant manqué pour étudier la question à fond. Le chapitre « *Asphaltage* » a été supprimé et reporté au chapitre « *Aménagements extérieurs* ».

Nous donnons ci-après quelques renseignements succincts sur chaque chapitre. Le chapitre « *Terrassements, Maçonnerie* » n'a subi que des modifications de détail ; il a été complété par l'adjonction des pierres dites « *Placages* ». Le chapitre « *Béton armé* » s'est vu augmenter des rubriques « *Planchers armés avec corps creux* » et « *Dalles en béton armé translu-*

¹ Les travaux de la Commission de rédaction ont été facilités dans une mesure appréciable par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs et, en particulier son directeur général, M. Gilliéron, et son président, M. Merle, que nous remercions une fois de plus pour leur précieuse collaboration. Nous n'aurons garde d'oublier non plus celle des entrepreneurs ou entreprises suivantes :

MM. Garzoni, entrepreneur de maçonnerie ; Rossier, marbrier à Vevey ; Wyssbrodt, charpentier ; Rivier, secrétaire de la Fédération des maîtres-ferblantiers, couvreurs et appareilleurs ; Boulaz & Cie, chauffage central ; Calame, menuisier ; Genoud & Cie, linoléums ; Spagnol, serrurier ; Maison Kiefer, volets à rouleaux ; M. le directeur de l'Association Suisse des Verriers ; Herren, électricien ; Amiet, ingénieur-électricien aux C. F. F.

cide ». Le chapitre « *Carrelages et Revêtements* » a été refondu et condensé.

En tête du chapitre « *Aménagements extérieurs* », nous avons publié les nouvelles normes établies par les soins de la S. I. A. Au chapitre « *Charpente* », pas de changements importants à signaler, sauf la mention de la normalisation des bois de charpente et poutres en sapin et l'introduction des constructions en madriers de sapin. Le chapitre « *Couverture* » ne présente que quelques petites modifications. Le chapitre « *Ferblanterie* » a été complètement refondu et nous avons adopté une nouvelle classification qui en rend la lecture plus facile, avec un texte beaucoup plus condensé. Même remarque en ce qui concerne le chapitre « *Appareillage pour eau et gaz, installations sanitaires* ». Le chapitre « *Chauffage central* » a été remanié et mis en accord avec les nouveaux tarifs des entreprises de chauffage. Pour le chapitre « *Menuiserie* », nous signalerons des modifications très importantes dans l'ordonnance des différents articles, leur classement, leur rédaction, la façon dont les prix ont été appliqués. Il nous paraît que ce chapitre correspond mieux aux exigences modernes en matière de menuiserie, car il tient compte des méthodes en usage dans ce corps de métier concernant l'établissement des devis et mémoires d'entrepreneurs. Nous avons complété le chapitre « *Ferrures de menuiserie* » par l'adjonction de ferrures spéciales concernant tous les travaux modernes de la menuiserie, tels que : fenêtres à guillotine, fenêtres en accordéon, vitrages mobiles, etc., etc. Le chapitre « *Parquets* » a, lui aussi, été complété, ainsi que le chapitre « *Sols divers* ». Le texte du chapitre « *Serrurerie* » a été condensé et nous lui avons ajouté un certain nombre d'éléments nouveaux introduits depuis quelques années seulement dans le commerce. Les chapitres « *Plâtrerie* » et « *Peinture* » ont également été complétés. Nous signalons que le chapitre « *Vitrierie* » a été remanié à fond et tient compte des usages et dimensions nouvelles établis par la Fédération Suisse des Vitriers. Le chapitre « *Fumisterie et Poèlerie* » a subi peu de changements. En revanche, le chapitre « *Eclairage électrique* » est tout à fait nouveau et correspond au tarif établi par la Société suisse des Installateurs-électriciens. Ce dernier chapitre est d'ailleurs une traduction du tarif suisse que cette fédération a bien voulu mettre à notre disposition. On avait fait remarquer à plusieurs reprises que le système des lampes à forfait était déplorable, parce qu'il ne permettait pas d'établir un devis suffisamment précis sans que l'installateur ou le propriétaire soit lésé.

Toutes les nouvelles lois, ordonnances et arrêtés qui ne figuraient pas dans l'ancienne édition — et il y en avait un certain nombre — ont été ajoutées, ce qui nous permet d'affirmer que toute la législation actuellement en vigueur concernant le bâtiment figure dans la présente *Série*.

C'est à l'usage que les lecteurs de la *Série* pourront se rendre un compte exact des modifications adoptées. Nous espérons que la nouvelle édition donnera satisfaction à tous et que nous aurons ainsi atteint le but proposé.

Pour la commission de rédaction :

ALEX. PILET.

Série de prix du bâtiment et des travaux publics, pour Genève et la Suisse romande — (Recueil officiel des tarifs des Chambres syndicales des Entrepreneurs de construction de Genève.) — 7^e édition, 1938. — Un volume cartonné (12/17 cm) de 736 pages. — Imprimerie Atar, Genève.

Ouvrage classique, dont la confrontation avec celui qui est visé par l'article précédent est pleine d'enseignements fructueux.

La peinture en bâtiment — Décor et décoration, par R. Fleury. — Nouvelle édition entièrement refondu et mise à jour par L. Galletto. — 1 vol. cartonné, de 230 pages (12/18 cm) — Paris, Librairie Garnier Frères. — Prix : Fr. f. 16.

Excellent petit manuel consacré à l'étude des huiles, des essences et des vernis ; à la description de l'outillage du peintre en bâtiment ; à la description détaillée des travaux de peinture à l'huile, à la colle, au silicate, à la cire, aux produits celluloseux ; à la vitrierie, à la dorure ; à l'imitation des bois, des marbres et des bronzes, etc.

DOCUMENTATION

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) qui fournit tous renseignements.

L'électricité au Comptoir Suisse.

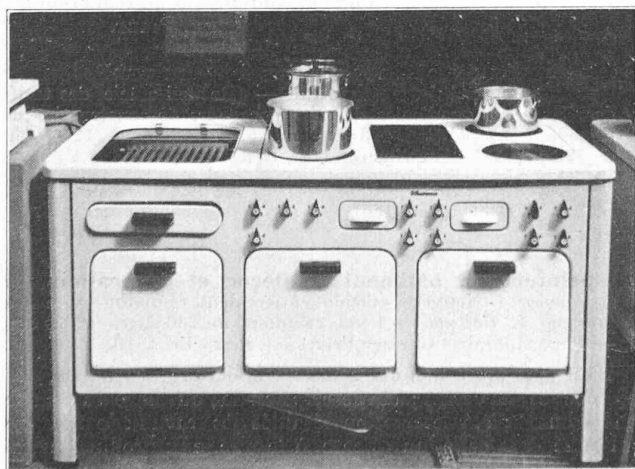
Les stands de l'électricité au Comptoir Suisse ont attiré comme d'habitude de nombreux visiteurs. Si les démonstrations culinaires provoquent toujours un vif intérêt, les questions posées par maintes ménagères prouvent clairement que, depuis quelques années, une



Stand de l'OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande) au dernier Comptoir suisse.



Stand de l'OFEL au dernier Comptoir suisse.



Cuisinière électrique pour villas.
Constructeur : Therna S. A., à Schwanden (Glaris).

évolution s'est manifestée dans les esprits. En se mêlant à la foule qui, chaque jour, assistait aux démonstrations, on constatait immédiatement que beaucoup de maîtresses de maison font aujourd'hui la cuisine à l'électricité. Elles en parlaient en connaissance de cause et ne tarissaient guère d'éloges à son sujet.

Mais il faut reconnaître que les temps troublés que nous traversons donnent à réfléchir et, si beaucoup d'abonnées ont fait l'emplette d'une cuisinière électrique à cause de l'économie et des facilités qu'elle procure, il en est d'autres qui ont également songé au fait que la houille blanche constitue notre combustible national. Il est bon de se souvenir que le bois et l'électricité sont en effet nos deux combustibles suisses, c'est-à-dire les seuls sur lesquels nous pourrions toujours compter. Aussi est-il réconfortant de penser que cette vérité fait son petit bonhomme de chemin. Les architectes, par exemple, n'ont pas été les derniers à s'en apercevoir et si, dans nos grandes villes, ils équipent les immeubles locatifs de cuisinières électriques, c'est aussi pour mettre les futurs locataires à l'abri de tout souci.

Quant à l'esthétique des appareils électro-domestiques en général, les visiteurs du Comptoir ont pu constater que presque tous les fabricants ont rivalisé d'efforts en vue de son amélioration. Depuis plusieurs années déjà, le côté technique ne laisse plus rien à désirer et les appareils modernes offrent toutes les garanties nécessaires. Mais il est agréable de posséder chez soi une cuisinière électrique, un chauffe-eau ou une armoire frigorifique aux lignes nettes et sobres et surtout, n'exigeant qu'un entretien réduit, vraiment, à sa plus simple expression. Aussi, dans ce domaine, le résultat obtenu est-il également appréciable.

Signalons enfin une nouvelle application de l'énergie électrique appelée à rendre service dans notre pays où les variations de température sont en général assez brusques ; c'est le chauffage des couches et des serres. Une couche de démonstration avec câble chauffant, exposée au stand de l'OFEL, a remporté un vif succès auprès des horticulteurs.



Cuisinière électrique « Le Rêve » (Genève).
« Anneaux chauffants » brevetés.